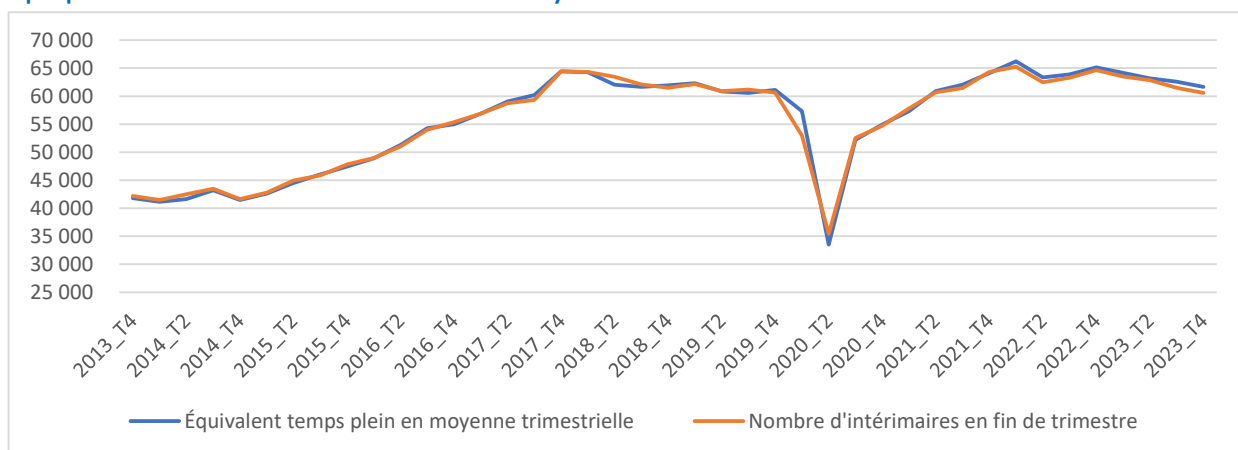


L'intérim dans la région des Pays de la Loire au T4 2023

L'intérim est en diminution, sur un an, en ETP (- 5,3 %) et en effectif en fin de mois (- 6,3 %). C'est dans l'industrie hors IAA que les missions sont les plus longues . Le volume d'ETP, sur un an, est en hausse dans l'agriculture et en diminution dans l'industrie, la construction et le tertiaire. La région des Pays de la Loire est toujours la région où le taux de recours à l'intérim est le plus élevé en France.

Graphique 1 : Évolution de l'intérim sur 10 dans les Pays de la Loire



Source : Dares, déclarations sociales nominatives (DSN)- données cvs

Au T4 2023, le nombre d'intérimaires en équivalent temps plein (ETP) s'établit à 61 652 en Pays de la Loire. Ce nombre diminue de 1,5 % sur un trimestre et de 5,3 % sur un an. La baisse est moins prononcée au niveau de la France métropolitaine (FM) sur un trimestre (- 0,9 % et - 6,1 %). Par rapport à son niveau d'avant crise sanitaire (T4 2019), le volume d'ETP est en légère hausse de 0,8 % au niveau régional.

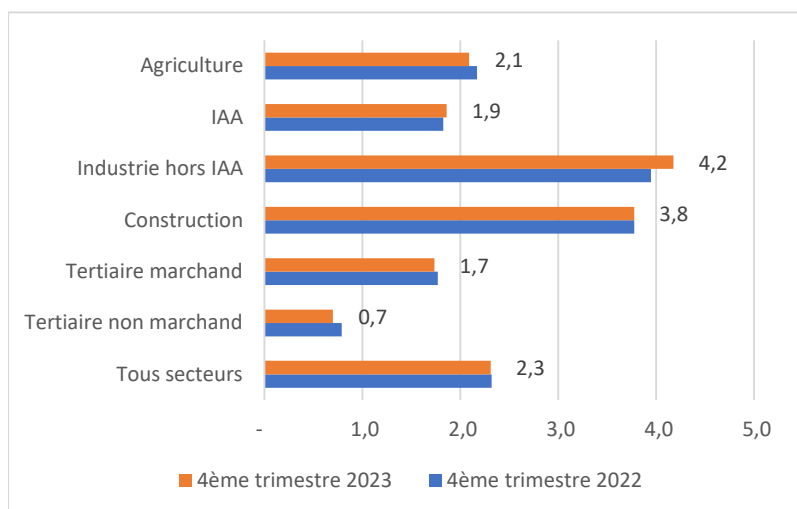
Le nombre d'intérimaire en fin de mois diminue de 1,5 % sur un trimestre et de 6,3 % sur un an. La diminution est également moins forte en FM sur un trimestre (- 1,3 % et -6,8 %).

Tableau 1 : Volume et évolution de l'intérim

Indicateur	Pays de la Loire		France métropolitaine		
	4ème trimestre 2023	Évolution sur		Évolution sur	
		un trimestre	un an	un trimestre	un an
ETP en moyenne sur le trimestre	61 652	-1,5%	-5,3%	-0,9%	-6,1%
Effectifs en fin de trimestre	60 589	-1,5%	-6,3%	-1,3%	-6,8%

Source : Dares, déclarations sociales nominatives (DSN)- données cvs

Graphique 2 : Durée moyenne des missions achevées (en nombre de semaines)



Source : Dares, déclarations sociales nominatives (DSN)- données cvs

C'est dans le secteur de l'industrie hors IAA que les missions sont les plus longues (4,2 semaines) et dans le tertiaire non marchand qu'elles sont les plus courtes (0,7 semaine).

Mis à part l'industrie hors IAA (+ 22,8 %) et l'IAA (+3,4 %) en hausse sur un an, tous les autres secteurs sont orientés à la baisse (entre - 9,0 % dans le tertiaire non marchand et - 0,2 % dans la construction).

Tableau 2 : l'activité en ETP par secteur d'activité

Secteur d'activité	Nombre d'ETP			Évolution sur un	
	4ème trimestre 2022	3ème trimestre 2023	4ème trimestre 2023	trimestre	un an
Agriculture, sylviculture, pêche	283	398	427	7,1%	50,7%
Industrie	31 468	30 104	29 517	-2,0%	-6,2%
Industrie agroalimentaire	8 471	8 602	8 401	-2,3%	-0,8%
Biens d'équipement	4 387	4 002	3 985	-0,4%	-9,2%
Matériels de transport (dont automobile)	4 825	5 000	5 017	0,3%	4,0%
Autres produits industriels	12 618	11 265	10 814	-4,0%	-14,3%
Cokéfaction et raffinage - Energie, eau, déchets	1 165	1 236	1 301	5,3%	11,7%
Construction	9 983	9 685	9 604	-0,8%	-3,8%
Tertiaire	23 377	22 406	22 105	-1,3%	-5,4%
Commerce	4 966	4 508	4 689	4,0%	-5,6%
Transports et entreposage	5 669	5 465	5 302	-3,0%	-6,5%
Services aux entreprises	7 328	6 978	6 700	-4,0%	-8,6%
Services non marchands	2 781	2 851	2 841	-0,4%	2,2%
Autres services	2 634	2 604	2 573	-1,2%	-2,3%
Ensemble des secteurs	65 111	62 594	61 652	-1,5%	-5,3%

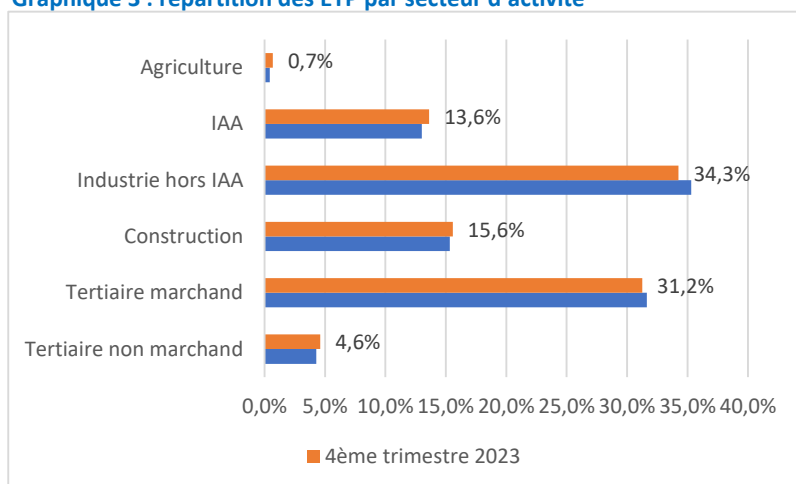
Source : Dares, déclarations sociales nominatives (DSN)- données cvs

Après le pic du 4ème trimestre 2022, le volume du travail temporaire (en ETP) est en diminution dans son ensemble et son évolution est variable selon le secteur d'activité.

Sur un trimestre, mise à part dans l'agriculture (+7,1%), il diminue dans tous les principaux secteurs. Dans l'industrie, seuls les matériels de transport (+ 0,3 %) et la cokéfaction et raffinage (+ 5,3 %) sont en hausse. Dans le tertiaire, seul le commerce (+ 4,0 %) est en hausse.

Sur un an, il augmente seulement dans l'agriculture (+ 50,7 %) et diminue dans les autres secteurs. Dans l'industrie, seuls les transports et entreposage (+ 4,0 %) et la cokéfaction et raffinage (+ 11,7%) sont en hausse. Dans le tertiaire, seuls les services non marchands (+ 2,2 %) sont en augmentation.

Graphique 3 : répartition des ETP par secteur d'activité



C'est l'industrie hors IAA qui représente la plus grosse part de l'intérim en ETP (34,3 %) suivi du tertiaire marchand (31,2 %).

Sur un an, seule les parts du tertiaire marchand (-0,4 pt) et de l'industrie hors IAA (-1,1 pt) diminuent alors que celles des autres secteurs augmentent de 0,2 pt dans la construction, de 0,3 pt dans l'agriculture, et de 0,6 pt dans l'IAA.

Source : Dares, déclarations sociales nominatives (DSN)- données cvs

Tableau 3 : le taux de cours à l'intérim par région

Région	Taux de recours au 3ème trim 2023 (en %)	Évolution sur un trimestre (en point)	Évolution sur un an (en point)
Pays de la Loire	3,9	-0,1	-0,3
Centre Val de Loire	3,8	-0,1	-0,3
Bourgogne Franche Comté	3,5	-0,1	-0,3
Bretagne	3,4	0,0	-0,3
Normandie	3,4	-0,1	-0,3
Auvergne Rhône Alpes	3,3	0,0	-0,2
Hauts de France	3,3	0,0	-0,2
Grand Est	3,3	0,0	-0,3
Nouvelle Aquitaine	2,8	0,0	-0,2
Occitanie	2,6	0,0	-0,1
Provence Alpes Côte d'Azur	2,5	0,0	-0,2
Ile de France	2,1	0,0	-0,1
Corse	0,7	0,0	0,0

La région des Pays de la Loire est historiquement une région fortement utilisatrice de la main-d'œuvre intérimaire et celle où le taux de recours à l'intérim est le plus élevé.

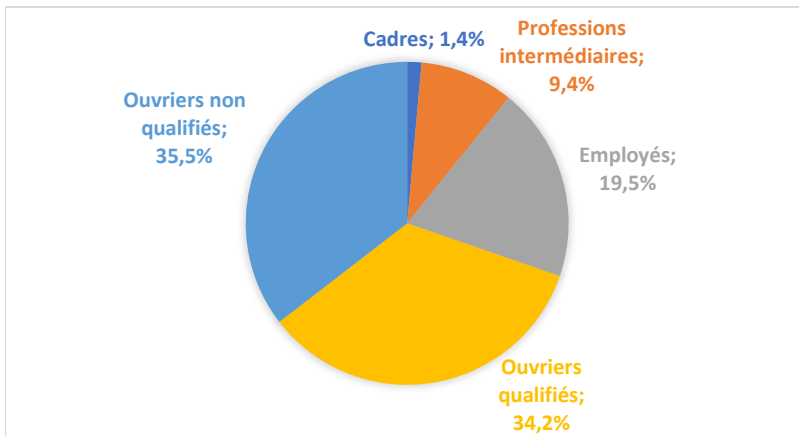
L'évolution du taux de recours à l'intérim, au niveau régional, diminue sur un trimestre (-0,1 pt) et sur un an (-0,3 pt).

Le taux de recours diminue sur un an dans toutes les régions mise à par la Corse où celui-ci est stable.

Le taux de recours à l'intérim est le rapport entre les effectifs intérimaires ETP de la région et les effectifs globaux de cette région hors intérim.

Source : Dares, déclarations sociales nominatives (DSN) ; estimations trimestrielles d'emploi de l'Insee, Dares et Urssaf - données cvs

Graphique 4 : Répartition régionale par catégorie socioprofessionnelle



Les ouvriers recouvrent à eux seuls 69 % des emplois. Ils sont 35 % d'ouvriers non qualifiés et 34 % d'ouvriers qualifiés.

Par rapport au quatrième trimestre 2022, la part des ouvriers non qualifiés diminue de 1,6 point, tandis que les autres catégories sont orientées à la hausse.

Source : Dares, déclarations sociales nominatives (DSN)- données brutes

Définition des sources :

Chaque mois, la Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques (DARES) et Pôle Emploi dénombrent les contrats d'intérim qui ont commencé dans le mois, les contrats en cours d'exécution au dernier jour ouvré ainsi que les établissements utilisateurs. Ils procèdent ensuite aux calculs suivants : indicateur du niveau d'intérim en fin de mois, durée moyenne des missions achevées, équivalent-emplois à temps plein.

Effectifs en fin de mois

Le calcul de l'indicateur de niveau en fin de mois correspond à l'emploi intérimaire mensuel (en nombre d'intérimaires). En raison de la forte variabilité journalière, cet indicateur est construit en fonction de la moyenne des cinq derniers jours ouvrés (et non seulement au dernier jour ouvré du mois). On calcule donc la moyenne des missions sur ces cinq jours. L'indicateur de niveau en fin de mois est, ici, calculé en moyenne des trois mois du trimestre, pour atténuer l'effet des variations mensuelles. Les comparaisons sont annuelles, le trimestre observé étant comparé au même trimestre de l'année précédente.

Equivalent-emplois à temps plein (ETP)

Au cours du trimestre, c'est le rapport du nombre total de semaines de travail accomplies par les intérimaires sur le nombre total de semaines ouvrées du trimestre. Par convention, ce nombre est fixé à 52 semaines pour une année. Cette convention de calcul conduit à sous-estimer légèrement l'équivalent-emplois à temps plein dans la mesure où une partie des missions ne comptabilise pas les périodes de congés. Cet indicateur donne donc une idée de volume moyen d'intérim sur le trimestre, à la différence du nombre d'intérimaires qui donne une idée de stock en fin de trimestre.

Durée des missions

C'est le rapport entre la durée totale des missions et le nombre total des missions se terminant durant le trimestre.

